



Présidence du Congrès des Etats-Unis : Trump vole au secours de McCarthy pour mettre fin à l'impasse

Incapable de réunir les 218 voix nécessaires à son élection au poste de président de la Chambre des représentants, Kevin McCarthy peut compter sur Donald Trump. L'ex-président s'est fendu mercredi d'un post sur son réseau social Truth pour appeler les républicains, et en particulier les frondeurs trumpistes qui l'estiment trop modéré, à rentrer dans le rang pour sortir d'un blocage inédit. PHOTO REUTERS

A la CAF, de nouveaux contrats juteux attribués à des cabinets de conseil



Dans les locaux de la CAF de Paris, en 2019. PHOTO LUC NOBOUT/IFP

La branche de la Sécu a confié d'énormes marchés à des consultants en novembre pour sa maintenance informatique, un secteur qui échappe aux restrictions.

Par **LAURENT LÉGER**

La polémique sur le recours immodéré par l'Etat aux cabinets de conseil, ces multinationales fournissant consultants et experts clé en mains aux administrations et dont l'influence a été décrite comme «tentaculaire» par le Sénat, n'empêche pas la puissance publique de continuer à les recruter tous azimuts. Pendant qu'un accord-cadre entre ces sociétés privées et l'administration est en train d'être mis en place pour tous les marchés dits de «transformation» de

l'action publique, fixant un plafond (théorique) de 2 millions d'euros pour chaque mission, la Sécurité sociale a passé un appel d'offres gigantesque dont les sociétés de consulting spécialisées dans l'informatique ont bénéficié à plein. Dotée de son statut d'établissement public sous la tutelle de l'Etat, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la branche famille de la Sécu, est autonome et libre de passer les appels d'offres comme bon lui semble. L'accord-cadre ne s'appliquant pas aux prestations informatiques, c'est open bar ou presque. La Cnaf a ainsi discrètement – seule Radio France a mentionné l'information – attribué en novembre 477 millions d'euros de contrats censés lui permettre de maintenir à niveau ses systèmes informatiques et de développer la gestion numérique de ses dossiers. Un marché principal d'un

montant de 387 millions d'euros a été tranché le 3 novembre. Cinq sociétés se sont partagé six lots: Capgemini (158,3 millions d'euros) en tête, suivi de Sopra (83,3 millions), Inetum (108 millions), Accenture (12,5 millions) et Atos (25 millions).

«Opacité». A ce farameux marché se sont ajoutés à la même période 90 millions d'euros rémunérant divers contrats, notamment pour revoir la gestion de la relation de la Cnaf avec les usagers: Capgemini et Sopra ont été gratifiés de contrats de maintenance informatique et de conception logicielle pour 20 millions d'euros. D'autres prestations, moins chères, ont été attribuées à une poignée d'autres boîtes. La fourniture de centres d'appels a été achetée pour 47,5 millions d'euros à Worldline, une multinationale ancienne filiale d'Atos, présidée par Gilles Grapinet, ex-conseiller de

Jean-Pierre Raffarin à Matignon et de Thierry Breton à Bercy. Pour finir, «externalisation du traitement de flux téléphonique» a été donnée à Webhelp (14,8 millions d'euros), une société qui se présente comme un «acteur global de l'externalisation des processus métiers». De quoi faire bondir le collectif Changer de cap, qui milite pour la défense du service public et a retrouvé un rapport déposé dans le cadre du grand débat national par Webhelp, en collaboration avec Altermind, un cabinet appartenant à un proche d'Emmanuel Macron. Le texte recommande de recourir à l'externalisation systématique des services via le privé afin de réduire les coûts. Voilà son auteur attributaire d'un beau contrat! Sollicitée, la Cnaf assure qu'il s'agit du renouvellement de marchés: «Ils ont fait l'objet d'une mise en concurrence selon les règles des marchés

publics» pour une durée de «six ans». Il s'agit selon elle de «ressources externes» venant «en renfort» des équipes pour maintenir à niveau les systèmes informatiques. La Cnaf assure que les 477 millions d'euros représentent «le montant maximum» susceptible d'être payé, mais estime le coût des prestations à «243 millions [sur six ans], un montant légèrement supérieur à la période précédente». Mais impossible de connaître la facture effectivement réglée précédemment. La commission d'enquête sénatoriale avait pointé dans son rapport de mars «l'opacité» des prestations des cabinets de conseil, leur «foisonnement incontrôlé», la «dépossession» de la puissance publique de ses missions ainsi que les «risques déontologiques» potentiels. Mais elle ne s'était pas penchée dans le détail sur le cas des prestations informatiques, et la circulaire édictée

par Matignon en janvier pour mieux encadrer le recours par l'Etat aux cabinets de conseil ne les visait pas non plus. Résultat, ce sont les mêmes géants du conseil qui reflètent les contrats. Pas de McKinsey dans la liste des boîtes retenues, mais les éternels Capgemini, Atos, Sopra, Bain (un groupe américain via sa filiale Inetum) épinglés par la commission d'enquête. Pour les contrats précédents de la Cnaf, les groupes Capgemini et Sopra étaient déjà attributaires, ainsi que CGI France.

«Dérives». Au cabinet de Stanislas Guérini, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, on reconnaît que «les grands projets numériques des administrations nécessitent un suivi étroit car ils peuvent conduire à des dérives budgétaires et calendaires conséquentes». Son entourage assure que «le ministre souhaite clarifier l'usage et le cadre applicable à ces différentes catégories de prestations intellectuelles informatiques» pour «garantir une maîtrise de la dépense publiques» et «une transparence».

Pour le sénateur Arnaud Bazin, président LR de la commission d'enquête, «l'Etat et ses opérateurs ont tendance à "noyer" le conseil en informatique en le mélangeant avec des prestations plus techniques, de type maintenance». Du coup, regrette-t-il, «le conseil en informatique n'est pas suffisamment encadré», alors qu'il représente 72% des dépenses globales au profit des cabinets en 2021. Comme si l'exécutif «voulait minimiser» l'importance du conseil en informatique, «dans l'opacité la plus totale» et «en contradiction» avec les recommandations de la commission. Selon elle, les dépenses de consulting en informatique étaient de 646,4 millions d'euros en 2021, alors que «seuls» 279 millions d'euros avaient été dépensés en 2018. ➤